

## ARRÊTÉ :

AR\_2024\_18  
Interdiction de stationnement RD 149E4-609

Le Maire :

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10  
**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription  
**VU** la demande en date du 23/10/2024 de la société "Agence Occitanie" situé 7 rue des Entrepreneurs 34290 SERVIAN, dont le responsable d'agence est Mr DURAND Pascal.  
**CONSIDÉRANT** que des travaux de voirie nécessitent de libérer la route départemental 149E4-609 à Fozières et de limiter la vitesse autorisée.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Du 02/11/2024 au 30/11/2024 la route départemental - 149E4-609 à Fozières, sera interdite aux stationnements pour les véhicules légers et les poids lourds. La vitesse sera limitée à 50km/h pour des raisons de sécurité.  
La société "Agence Occitanie" sera en charge de la pose de panneaux d'agglomération.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, la société "Agence Occitanie". Il mettront en place la pose de balisage type CF12 et CF24.

**Article 3 :** Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

MICHEL COMBES  
Le Maire



MAIRIE DE FOZIERES

Le 25/10/2024

Pour extrait certifié conforme